

La politique documentaire académique 2008-2009

Un des axes forts de la politique documentaire académique cette année encore sera la mise en œuvre des ENT puisque actuellement 70 établissements en sont dotés. De plus 82 établissements doivent en être dotés d'ici la fin de l'année civile. Dans cette optique nous poursuivrons notre travail sur la mise à disposition des élèves et des enseignants de ressources numériques en ligne.

La mise en place de l'ENT dans un établissement nécessite que le logiciel documentaire du CDI soit accessible par Internet afin que les utilisateurs puissent avoir accès au catalogue de ressources, voire directement aux ressources en ligne indexées dans la base. Ce n'est pas le cas de BCDI3 qui n'a pas de module web. Les solutions sont : BCDI abonnement avec module web et PMB. L'accessibilité du logiciel est une condition indispensable pour que le service de documentation et d'information prenne toute sa place dans cette nouvelle structuration de l'information et ne se marginalise pas avec le développement des ENT.

De nombreux enseignants documentalistes ont été désignés correspondant culture de leur établissement. Nous travaillerons cette année davantage la **mission ouverture culturelle** des professeurs documentalistes en liaison avec la nouvelle DAC de l'Académie.

Bien entendu, le travail sur le **socle commun des connaissances et des compétences** restera dans nos priorités. Je vous rappelle que dans ce domaine, le rôle des professeurs documentalistes est très important dans l'aide à l'acquisition des compétences :

- du pilier 4, avec la maîtrise des compétences déclinées dans le B2I,
- des piliers 6, les compétences sociales et civiques, et 7, l'autonomie et l'initiative ;
- du pilier 1, maîtrise du langage, dans lequel tous les enseignants, et donc les enseignants documentalistes, interviennent.